

Paris, le 16 octobre 2020

Biosimilaires : non à la substitution chez le pharmacien !

La discussion du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) en cours à l'Assemblée Nationale réserve bien des surprises : l'amendement à l'article 38 du PLFSS introduit la nuit dernière contre l'avis du Rapporteur Général a autorisé la substitution des biothérapies par des biosimilaires.

En accord avec les associations de patients concernées, Les Spécialistes CSMF en appellent aux Députés de la Nation pour écarter cet amendement qui sera discuté en séance plénière. Si nous soutenons l'idée d'un encouragement des médecins prescripteurs à utiliser plus largement les biosimilaires après en avoir informé les patients, nous rappelons que les biosimilaires ne sont pas des médicaments génériques. Imaginer une substitution chez le pharmacien présente de nombreux risques en particulier en matière d'observance, d'effets nocébo connus du switch sans concertation, d'une plus grande difficulté d'usage, d'un risque d'immunogénicité. Ce switch nécessite donc une large information du patient pour son accord et un suivi rigoureux et prolongé par le médecin.

Nous appelons les Députés de la République à prendre leurs responsabilités et à garder au cœur de leurs décisions le souci de la qualité du soin.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56